

Loi abrogeant la loi 11398 du 13 novembre 2015 modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) (*Renforcement du frein à l'endettement*) (11836)

du 26 février 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Abrogation

La loi 11398, du 13 novembre 2015, modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) (*Renforcement du frein à l'endettement*) est abrogée.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.